DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 29 mars 2024
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'**AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **ONZE** du mois d'**AVRIL** à 18 h 15, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 24-116

PERSONNEL
TABLEAU DES EMPLOIS
AU SEIN DE LA DGA SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES SERVICES CULTURELS
MÉDIATHEQUE LOUIS ARAGON
(Abrogation de la délibération n°22-241 du Conseil Municipal du 16 septembre 2022)

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mmes Nathalie **LEFEBVRE**, Sophie **DEGIOANNI**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, M. Roger **CAMOIN**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Marceline **ZEPHIR**, MM. Jean-Francois **MAUFFREY**, Pierre **DHARREVILLE,** Mme Laëtitia **SABATIER**, M. Frédéric **GRIMAUD**, Mme Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Christiane **VILLECOURT**, M. Emmanuel **FOUQUART**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Charles **LINARES**, Gilles **PICARD**, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Jean-Marc **VILLANUEVA**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia **SABATIER**
Mme Valérie **BAQUÉ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**
M. Jean-Pascal **BADJI**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Pierre **DHARREVILLE**
Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSEDES**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale **-** Pouvoir donné à Mme Camille **DI FOLCO**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**

EXCUSÉS/ABSENTS :

M. Franck **FERRARO**, Mme Carole **CAHAGNE**, M. Thierry **BOISSIN**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Marc VILLANUEVA**, **Adjoint de Quartier,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240411-CM24_32527-DE
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Chaîne d'intégrité du document : 91 48 2D 82 8F D8 4A E1 0D 10 3D 42 47 D6 69 99
Publié le : 26/04/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309028

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Considérant qu'après 18 mois de fonctionnement, la réorganisation de la Médiathèque Louis ARAGON a fait l'objet d'un bilan,

Considérant que, suite à ce bilan, il est proposé de développer la politique documentaire, préciser les missions en termes d'actions culturelles, éducatives et sociales, de mettre en cohérence les missions du pôle Territoire Lecture,

Considérant qu'une nouvelle répartition des postes est nécessaire,

Considérant que les crédits nécessaires à ces dépenses sont affectées aux différentes fonctions et natures concernées du Budget Primitif,

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment et notamment son article L. 313-1,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 22-241 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2022 portant approbation du tableau des emplois de la Médiathèque Louis ARAGON au sein de la Direction des Services Culturels,

Vu l'approbation à l'unanimité des 2 collèges (Représentants du Personnel et de la Collectivité) au sein du Comité Social Territorial en date du 1er février 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 3 avril 2024,

Le Conseil Municipal est invité :

- ***A approuver le tableau des emplois de la Médiathèque Louis Aragon au sein de la Direction des Services Culturels de la DGA Services à la Population, ci-après :***

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Poste à temps complet
ADMINISTRATIVE	**C**	Adjoint administratif territorial	Agent de bibliothèque - Accueil général	1
			Agent de bibliothèque - Référent traitement	2
			Assistante de Direction	1
TOTAL CATEGORIE C				**4**
ADMINISTRATIVE	**B**	Rédacteur territorial	Responsable accueil	1
TOTAL CATEGORIE B				**1**
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				**5**

Chaîne d'intégrité du document : 91 48 2D 82 8F D8 4A E1 0D 10 3D 42 47 D6 69 99
Publié le : 26/04/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309028
Page 2/5

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Poste à temps complet
ANIMATION	**B**	Animateur Territorial	Agent de bibliothèque - Référent CREP	1
			Agent de bibliothèque - Référent EAC	1
TOTAL CATEGORIE B				**2**
ANIMATION	**C**	Adjoint territorial d'animation	Agent de bibliothèque - Référent Lycées	1
			Agent de bibliothèque - Référent Traitement	1
			Agent de bibliothèque - Référent Dév. des Quartiers	1
			Agent de Cinémathèque	1
TOTAL CATEGORIE C				**4**
TOTAL FILIERE ANIMATION				**6**
CULTURELLE	**A**	Bibliothécaire territorial	Responsable Actions Culturelles Educatives et sociales	1
			Responsable services au public et réseau	1
			Responsable Informatique Numérique	1
		Conservateur territorial (bibliothèque)	Directeur	1
			Directeur Adjoint	1
TOTAL CATEGORIE A				**5**
CULTURELLE	**B**	Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Agent de bibliothèque - acquéreur	5
			Agent de bibliothèque - Référent informatique	1
			Agent de bibliothèque - Référent Traitement	2
			Coordinatrice	1
			Responsable Acquisitions	1
			Responsable circuit du document	1
			Responsable des collections	1
			Responsable Territoire Lecture	1
TOTAL CATEGORIE B				**13**

Chaîne d'intégrité du document : 91 48 2D 82 8F D8 4A E1 0D 10 3D 42 47 D6 69 99
Publié le : 26/04/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309028

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Poste à temps complet
CULTURELLE	**C**	Adjoint territorial du Patrimoine	Agent de bibliothèque - Acquéreur	3
			Agent de bibliothèque - Référent numérique	1
			Agent de bibliothèque - Référent Petite Enfance	1
			Agents de bibliothèque – Référent Traitement	1
			Agent de cinémathèque	1
			Agent de bibliothèque - Accueil	2
			Référent Séniors PLAD	1
TOTAL CATEGORIE C				**10**
TOTAL FILIERE CULTURELLE				**28**
TECHNIQUE	**C**	Adjoint technique territorial	Agent de bibliothèque - Chauffeur média bus	2
			Agent de bibliothèque - Référent traitement	1
TOTAL CATEGORIE C				**3**
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				**3**
TOTAL GENERAL				**42**

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels conformément à l'application de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Nombre de voix **POUR 36**
Nombre de voix **CONTRE 0**
Nombre d'**ABSTENTIONS .... 2** (Mme VILLECOURT - M. FOUQUART)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Chaîne d'intégrité du document : 91 48 2D 82 8F D8 4A E1 0D 10 3D 42 47 D6 69 99
Publié le : 26/04/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309028
Page 4/5

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint
Délégué à l'Administration Générale
Henri CAMBESSEDES

Le Secrétaire de séance

Jean-Marc VILLANUEVA

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240411-CM24_32527-DE
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Chaîne d'intégrité du document : 91 48 2D 82 8F D8 4A E1 0D 10 3D 42 47 D6 69 99
Publié le : 26/04/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309028